

## **ÉCONOMIE BLEUE À LA RÉUNION**

### **DES ACTIVITÉS EN HAUSSE ET À FORTE VALEUR AJOUTÉE**

L'économie bleue se situe au cœur des stratégies maritimes de l'Union européenne, de la France et de la Commission de l'océan Indien. En 2018, à La Réunion, l'économie bleue emploie 10 000 personnes, soit 3,4 % de l'emploi total. Près de 7 emplois sur 10 relèvent du tourisme littoral, une part plus élevée que dans les régions littorales de métropole. Les emplois dans le transport maritime sont également plus fréquents sur l'île, du fait du Grand Port Maritime de La Réunion, premier port de l'Outre-mer. Avec une croissance moyenne de 4,5 % par an entre 2012 et 2018, l'emploi que génère l'économie bleue progresse trois fois plus vite que l'emploi régional. Cette croissance s'appuie en grande partie sur le tourisme littoral, et dans une moindre mesure sur le transport maritime et la pêche australe.

L'économie bleue est également créatrice de richesses : en 2018, elle génère 485 millions d'euros de valeur ajoutée, soit 2,6 % du produit intérieur brut de l'île. Le secteur des produits de la mer est le plus productif grâce à la pêche australe, activité à forte valeur ajoutée pratiquée dans les Terres australes et antarctiques françaises. Il est suivi par les transports maritimes et l'intervention publique.

L'économie bleue regroupe tout ce qui, de près ou de loin, a trait aux activités maritimes et aquatiques. Elle regroupe ainsi une très grande variété d'activités, telles que le transport maritime, la pêche, la protection de l'environnement littoral et marin, le tourisme littoral, la défense, la recherche ou tous les services liés.

#### **L'économie bleue, un enjeu stratégique pour La Réunion**

Pour une île comme La Réunion, la place de l'économie bleue et son potentiel de développement revêtent une importance particulière. L'île bénéficie d'une zone économique exclusive (ZEE) importante (330 000 km<sup>2</sup>), source de richesses. L'économie bleue se situe au cœur des stratégies maritimes de l'Union européenne, de la France, de la Région Réunion mais aussi de la Commission de l'océan Indien (COI), qui a d'ailleurs adopté en mai 2021 un plan d'action régional pour l'économie bleue. Son développement doit ainsi respecter l'un des objectifs de développement durable définis par l'ONU dans le cadre de l'Agenda 2030, qui est de conserver et d'exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines.

#### **L'économie bleue : 3 % de l'emploi et de la valeur ajoutée de l'île**

En 2018, à La Réunion, l'économie bleue mobilise près de 10 000 personnes, soit 3,4 % de l'emploi régional. Cette part est légèrement plus élevée qu'en moyenne dans les régions littorales de France métropolitaine (3,0 %), mais moindre que dans les autres Outre-mer français. L'économie bleue génère une valeur ajoutée évaluée à 485 millions d'euros sur l'île, soit 2,6 % du produit intérieur brut. À La Réunion, le tourisme littoral est prépondérant : il regroupe 69 % des emplois de l'économie bleue, contre 58 % dans les régions littorales de l'Hexagone. Le transport maritime pèse également davantage dans l'économie bleue de l'île, en lien avec l'importance du Grand Port Maritime de La Réunion, premier port de l'Outre-mer.

## Une forte croissance des emplois dans l'économie bleue entre 2012 et 2018

Entre 2012 et 2018, à La Réunion, l'emploi dans les activités relevant de l'économie bleue augmente fortement : + 2 300 emplois sur la période, soit + 4,5 % par an en moyenne. Cette croissance est trois fois plus élevée que celle de l'emploi total (+ 1,6 %). Cette hausse est largement soutenue par le tourisme littoral, qui porte 80 % des créations d'emplois de l'économie bleue sur la période.

Le transport maritime constitue le deuxième moteur de l'emploi de l'économie bleue sur la période. L'emploi dans ce secteur croît au rythme annuel moyen de 7 % entre 2012 et 2018. Dans le même temps, l'emploi se maintient dans le secteur des produits de la mer.

## Des créations de richesse très variables selon les activités

En phase avec cette forte dynamique de l'emploi, la valeur ajoutée de l'économie bleue augmente chaque année de 4,3 % en moyenne entre 2012 et 2018, soit une croissance près de deux fois supérieure à celle de l'ensemble de l'économie réunionnaise sur la période. Le tourisme littoral, le transport maritime et la pêche en sont les principaux moteurs.

Hors tourisme littoral, le tissu productif de l'économie bleue est constitué de 490 établissements employeurs. Il est très concentré : 1 % des établissements emploient 31 % des salariés et génèrent 37 % de la valeur ajoutée.

La valeur ajoutée générée par ces entreprises est très variable selon le secteur d'activité. Elle culmine dans le secteur de la pêche (142 000 € de valeur ajoutée par emploi salarié). En effet, la pêche australe génère une forte valeur ajoutée ; il s'agit du premier secteur exportateur de La Réunion en 2020. C'est aussi le segment prépondérant de la pêche réunionnaise : il représente 95 % de la valeur ajoutée créée dans le secteur de la pêche sur le territoire. De même, hors tourisme littoral, le transport maritime crée à lui seul 40 % de la valeur ajoutée de l'économie bleue, alors qu'il ne représente que 14 % des établissements et 38 % des emplois.

## Des métiers très divers

Les métiers exercés dans les différents secteurs de l'économie bleue sont variés. Le transport maritime et la pêche australe emploient très majoritairement des ouvriers (62 %), tandis que le tourisme littoral mobilise principalement des employés (67 %). De son côté, le domaine de l'intervention publique offre surtout des emplois de cadres et professions intermédiaires.

Dans l'économie bleue, 61 % des salariés sont des hommes. Hors tourisme, ce sont même 78 % des emplois qui sont occupés par des hommes.

## Économie bleue : un secteur soutenu par l'Europe, l'État et les collectivités locales

L'économie bleue à La Réunion est soutenue par l'Europe, l'État et la Région Réunion.

En comptant les interventions des Fonds social européen (FSE), Fonds européen de développement régional (FEDER) et le programme Interreg Europe, ce sont 88,7 M€ d'aides de l'Europe qui ont été mobilisées au bénéfice du secteur sur la programmation 2014-2021. L'État soutient aussi le secteur avec trois types d'aides, dont les contreparties nationales au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) (2,1 M€ sur la période 2014-2021) font partie.

**La Communication externe de l'Insee La Réunion-Mayotte**

0692 448 358 – [inseeoi-communication@insee.fr](mailto:inseeoi-communication@insee.fr)



[@InseeOi](https://twitter.com/InseeOi)

# L'ÉCONOMIE BLEUE À LA RÉUNION EN 2018

## UN ENJEU STRATÉGIQUE POUR LA RÉUNION

La Réunion bénéficie d'une Zone économique exclusive importante, source de richesses



Stratégies maritimes France, Région Réunion, UE\*, COI\*\*

Économie bleue « durable »



Agenda 2030 :

Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

\* UE : Union européenne

\*\* COI : Commission de l'océan indien

## UNE GRANDE VARIÉTÉ D'ACTIVITÉS



## L'ÉCONOMIE BLEUE : 3,4 % DE L'EMPLOI

En 2018, l'emploi dans l'économie bleue représente 3,4 % de l'emploi total à La Réunion

10 000 emplois

7 emplois sur 10 dans le tourisme littoral

2018



Nombre d'emplois du tourisme littoral et part de l'économie bleue dans l'emploi total



## UNE FORTE CROISSANCE DES EMPLOIS DANS L'ÉCONOMIE BLEUE ENTRE 2012 ET 2018

Entre 2012 et 2018, l'emploi dans les activités de l'économie bleue augmente de 4,5 % par an en moyenne

2018

+ 4,5 % par an

2012

Une croissance 3 fois plus rapide que l'emploi total portée par

Transport maritime  
Tourisme littoral

Évolution moyenne annuelle des emplois de l'économie bleue entre 2012 et 2018

## L'ÉCONOMIE BLEUE GÉNÈRE 2,6 % DU PIB

En 2018, l'emploi dans l'économie bleue génère 485 millions d'€ de valeur ajoutée soit 2,6 % du produit intérieur brut (PIB)

485 millions d'€ de valeur ajoutée



2,6 % du PIB



Valeur ajoutée dégagée par l'économie bleue en 2018 et part dans le produit intérieur brut

## DES CRÉATIONS DE RICHESSE TRÈS VARIABLES SELON LES ACTIVITÉS

En 2018, le secteur de la pêche génère 142 000 € de valeur ajoutée par emploi salarié

142 400 € par emploi salarié



Pêche

102 000 € par emploi salarié



Transport maritime

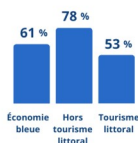
41 500 € par emploi salarié



Tourisme littoral

Valeur ajoutée par emploi salarié selon le domaine d'activité en 2018

## SIX SALARIÉS SUR DIX SONT DES HOMMES



Part d'hommes parmi les salariés dans l'économie bleue

## DES SALARIÉS PLUS JEUNES DANS LE TOURISME LITTORAL

Dans le tourisme littoral, 34 % des salariés ont moins de 30 ans

34 %



Tourisme littoral

15 %



Hors tourisme littoral

Part des salariés de moins de 30 ans dans les activités de l'économie bleue

insee.fr



Pour aller plus loin

Insee Analyses La Réunion n° 75, octobre 2022